

# Employer des matériaux issus de la déconstruction dans son projet

## Description de l'action :

Le réemploi consiste à valoriser des éléments ou des matériaux ayant déjà servi pour les employer à nouveau dans d'autres réalisations. Il s'agit d'une alternative à l'extraction de matière première et à l'enfouissement de déchets. Contrairement au recyclage qui est la transformation d'un matériau et qui nécessite un passage en usine, le réemploi réduit la boucle d'acheminement et préserve les performances initiales des éléments ou des matériaux.

L'action de **déconstruire** consiste à démonter de façon sélective des éléments voués sans cette démarche à être détruits. Les différents matériaux peuvent ainsi être **réemployés** ailleurs (fiche réemployer dans le BTP) ou être **recyclés** (transformés) de façon optimale.

Afin de s'adapter à la raréfaction des ressources et de limiter la quantité de déchets, il est ainsi possible de **valoriser** des matériaux issus du BTP sachant qu'en France 71,5%, des déchets sont issus du secteur de la construction.. Cette démarche s'inscrit dans une logique **d'économie circulaire** : elle permet à la fois de **créer/renforcer un maillage d'acteurs locaux et de faire des économies**. Elle réduit également le risque de pratiques illégales.

## Les étapes :

Dans un premier temps, qu'il s'agisse d'une réalisation neuve ou d'une rénovation, le projet doit en anticiper une possible déconstruction et/ou l'évolutivité (démontabilité et ajustement possibles). Pour cela, une **ACV (Analyse du Cycle de Vie)** peut être effectuée pour permettre d'anticiper le réemploi des matériaux lors d'une modification ou de la fin de vie de l'équipement. Il s'agit **d'éco-construire pour à l'avenir mieux déconstruire**.

Le **diagnostic de territoire** permet de connaître les filières de réemploi sur son territoire : il recense les différents opérateurs de réemploi et dresse une liste de toutes les filières à disposition pour trouver des matériaux. Les matériaux peuvent être obtenus en convention de don, en contrat de cession ou alors être achetés.

« **Intégrer le réemploi ou la réutilisation dans le projet architectural et définir dans l'appel d'offre un lot dédié** ».

Des sites internet existent également pour la vente et l'achat de matériaux de déconstruction : la [Carte des acteurs du réemploi de matériaux de construction](#) à l'échelle de l'Europe, et des plateformes nationales : [Backacia](#), [Cycle Up](#), [Imatério](#), [Matabase](#).

**Dans le cas de réemploi, c'est le projet qui s'adapte aux matériaux et non l'inverse.**

## Coût :

Le réemploi limite les coûts d'acheminement si les ressources de matériaux sont présentes sur le territoire. Le coût d'un matériau réemployé coûte quant à lui en moyenne moins cher ou est égal à un matériau neuf en fonction de la qualité et de la provenance du matériau. Il s'agit néanmoins d'une démarche éco-responsable. Il faut appréhender le coût de cette démarche sous le prisme du coût global pour en apprécier les bénéfices.

### Projet référence :

Le nouveau siège du conseil de l'Union européenne est composé de vieux châssis de fenêtres issues de la déconstruction. Le résultat forme une architecture emblématique de la filière du réemploi.

### Points de vigilance :

Le diagnostic est efficace si d'une part le diagnostiqueur est compétent, et si d'autre part il est exploité dans les marchés par la maîtrise d'ouvrage.

Veillez au statut du matériau sortant : la réglementation « produit » ou « déchet » varie, sachant que le statut « déchet » est plus contraignant.

**Pour aller plus loin**, Envirobat Grand-Est, en partenariat avec Bellastock et Odéys, a réalisé [trois fiches sur le réemploi et la réutilisation de matériaux issus de la déconstruction](#) pour les entreprises, maître d'ouvrage et maître d'œuvre.



Siège du Conseil Européen  
© ADEME